

II- Les relations extérieures du Québec

Hélène Galarneau

Volume 19, numéro 3, 1988

L'espace extra-atmosphérique et le Canada

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702383ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702383ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Galarneau, H. (1988). II- Les relations extérieures du Québec. *Études internationales*, 19(3), 539–545. <https://doi.org/10.7202/702383ar>

Le Canada et le Mozambique: le cas d'un réfugié

18 au 21 juin:

Le gouvernement mozambicain adresse au Canada une requête d'information dans laquelle il demande des explications concernant l'admission au Canada d'un réfugié, M. Francesco Nota Moises qui serait membre du RENAMO, une organisation terroriste au Mozambique. M. Clark charge le ministère de l'Emploi et de l'Immigration de faire enquête sur ce cas.

La conférence de Toronto sur l'atmosphère

27 au 29 juin:

Le Canada est l'hôte de la Conférence internationale sur les changements atmosphériques et la sécurité climatique à laquelle participent quelque 350 scientifiques et représentants des milieux politiques ou des affaires de 48 pays. La déclaration finale de cette conférence souligne entre autres le caractère dévastateur de l'effet de serre et les liens existants entre les émissions de gaz de serre et les pluies acides. Commentant le passage de cette déclaration concernant la réduction immédiate de 20 % des émissions de gaz de serre et un objectif de 50 % de réduction, MM. Thomas MacMillan et Marcel Masse, respectivement ministre de l'Environnement et ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, se déclarent disposés à endosser cette suggestion.

II — Les relations extérieures du Québec

(avril à juin 1988)

A — Aperçu général

Comme l'avait annoncé le gouvernement dans le discours inaugural du 8 mars dernier, un projet de loi instituant un ministère des Affaires internationales était présenté à l'Assemblée nationale au printemps. Déposé le 13 juin par le ministre des Relations internationales, M. Gil Rémillard, le projet de loi 42 remplace les ministères des Relations internationales et du Commerce extérieur et du Développement technologique par un seul ministère, celui des Affaires internationales.¹ En attendant l'adoption du projet de loi, un décret permettait l'utilisation immédiate de la nouvelle dénomination du ministère et de son ministre.²

Le projet de loi 42 reprend en grande partie les éléments des lois précédentes sur le ministère des Affaires intergouvernementales puis des Relations internationales, auxquels il ajoute les fonctions de promotion des exportations et d'analyse des marchés dévolues en 1982 au ministère du Commerce extérieur. La responsabilité du développement technologique, rattachée au Commerce extérieur depuis 1985, passera au ministère de l'Industrie et du Commerce. Le projet de loi renforce les pouvoirs du ministère chargé des activités internationales du gouvernement en lui donnant nommément la responsabilité de « diriger » l'action du gouvernement à l'étranger, là où les lois antérieures s'en tenaient aux termes de planification, de coordination et de mise en œuvre de la politique extérieure québécoise. Il prévoit en outre la formation d'un comité ministériel chargé de favoriser la collaboration entre les ministères concernés et d'analyser les activités de l'ensemble des organismes et ministères engagés dans des programmes avec l'extérieur. Au nombre des nouvelles

1. *Le Devoir*, 14 juin 1988, p. 2.

2. Décret 1014-88, 23 juin 1988, *Gazette officielle du Québec, Partie 2: Lois et règlements*, 13 juillet 1988, 120^{ème} année, no. 29, p. 3680.

dispositions du projet de loi par rapport aux lois précédentes, on retiendra enfin parmi les fonctions du ministère la mission de favoriser l'établissement au Québec d'organisations internationales et de représentants de gouvernements étrangers.³

Dix jours après le dépôt du projet de loi, un remaniement ministériel plaçait M. Paul Gobeil, jusque-là président du Conseil du Trésor, à la tête du ministère des Affaires internationales et lui adjoignait M. André Vallerand comme ministre délégué aux Affaires internationales. Un nouveau sous-ministre, M. Jean-Claude Villiard, venant du ministère de l'Énergie et des Ressources, était également entré en fonction le 15 juin.⁴ Le ministre Gobeil déclarait avoir été nommé aux Affaires internationales afin de renforcer le volet économique des activités extérieures du Québec.⁵ S'il entend intensifier les relations commerciales, le ministre n'a pas l'intention de bouleverser les grandes orientations politiques, culturelles ou sociales qu'a poursuivies jusqu'ici le Québec dans ses relations avec l'étranger. Il prévoit plutôt de ce côté une évolution normale des dossiers, un « statu quo progressif », disait-il. Il entend publier d'ici la fin de l'année un énoncé de politique internationale, annoncé depuis de nombreux mois par son prédécesseur, M. Rémillard. Enfin, il procédera à une réorganisation complète des structures actuelles des ministères des Relations internationales et du Commerce extérieur, dans le but de rationaliser les opérations du nouveau ministère. Il souhaite avoir complété cette tâche dès l'automne.⁶

B — Questions économiques et commerciales

Deux articles du projet de loi fédéral C-130 de mise en œuvre du traité de libre-échange canado-américain déposé le 24 mai aux Communes retenaient l'attention du gouvernement québécois. Il s'agit de l'article 6, par lequel Ottawa se réserve le droit de légiférer pour la mise en œuvre de « tout ou partie de l'accord » — et donc éventuellement dans des secteurs de compétence provinciale —, et surtout de l'article 9, où il se réserve le droit de réglementation dans le secteur des vins et spiritueux advenant le cas où une province n'adopte pas les dispositions nécessaires. S'il dénonçait le « processus utilisé par le gouvernement (fédéral) pour appliquer l'accord », le Premier ministre québécois n'entendait pas retirer son soutien au traité de libre-échange, ni exiger d'Ottawa le retrait des articles 6 et 9 du projet de loi. M. Bourassa annonçait plutôt son intention d'affirmer les compétences constitutionnelles québécoises en faisant adopter par l'Assemblée nationale les lois nécessaires à la mise en œuvre du traité dans les domaines de sa compétence, pour ne pas laisser le Parlement fédéral se substituer aux instances législatives québécoises. Le gouvernement québécois prévoit par ailleurs ratifier le traité à l'automne au moyen d'une résolution de l'Assemblée.⁷ Entre-temps, il adoptait le 15 juin un décret dans lequel il se déclare favorable à l'accord canado-américain, où il affirme « que le Québec est seul compétent pour assurer la mise en œuvre de cet Accord au Québec dans chacun des domaines de sa compétence, en particulier en matière de vins et spiritueux » et par lequel il s'engage à prendre les mesures nécessaires, législatives et réglementaires, pour assurer la mise en œuvre de l'accord avant son entrée en vigueur.⁸

3. Assemblée nationale, *Projet de loi 42 : Loi sur le ministère des Affaires internationales*, Éditeur officiel du Québec, 1988.

4. *La Presse*, 25 juin 1988, cité par *L'Argus*, 28 juin 1988, p. A1; Gilbert BRUNET, *La Presse*, 13 mai 1988, cité par *L'Argus*, 13 mai 1988, p. A10.

5. Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 25 juin 1988, p. A12.

6. Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 4 juillet 1988, pp. 1 et 8.

7. *Le Devoir*, 30 mai 1988, p. 2; Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 26 mai 1988, p. 1; Suzanne DANSEREAU, *Le Devoir*, 18 juin 1988, p. A2.

8. Décret 944-88, 15 juin 1988, *Gazette Officielle du Québec, Partie 2 : Lois et règlements*, 6 juillet 1988, 120^{ème} année, no. 28, pp. 3535-3536.

Alors qu'il rendait public, le 24 mai, un nouveau document d'analyse de son ministère sur l'accord de libre-échange, le ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, M. Pierre MacDonald, soulignait encore une fois l'existence de trois problèmes préoccupants reliés à cet accord: les programmes d'adaptation des travailleurs et des entreprises, la participation provinciale à la gestion de l'accord et au processus de règlement des différends, et le partage des compétences législatives pour la mise en œuvre du traité.⁹ Le jour même, le dépôt aux Communes du projet de loi C-130 précisait les intentions fédérales relatives à la dernière question. Dans le cas du second problème, le Premier ministre et son ministre des Affaires canadiennes, M. Gil Rémillard, se montraient confiants à l'endroit des assurances données par le fédéral. Au cours d'une commission parlementaire spéciale sur le libre-échange à la mi-juin, M. Rémillard citait une lettre du ministre canadien du Commerce extérieur, M. John Crosbie, qui affirme l'intention du gouvernement fédéral de réserver aux provinces un rôle consultatif important dans la gestion du traité et de les consulter sur les questions qui les concernent dans le cas du mécanisme de règlement des différends.¹⁰

Dans un autre domaine, celui de la promotion des exportations, on apprenait le 15 avril que le programme québécois d'aide à la promotion des exportations (APEX) administré à ce moment par le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique disposerait de \$13,5 millions au cours des trois prochaines années. Le ministre MacDonald, qui annonçait les modalités du programme, précisait que de ce total, \$7,5 millions seraient consacrés à l'embauche de spécialistes en marketing international.¹¹

C — Les politiques d'immigration

Les représentations effectuées auprès d'Ottawa par la ministre québécoise de l'Immigration, Mme Louise Robic, pour empêcher l'expulsion du pays de 37 Turcs installés au Québec à qui le gouvernement fédéral avait refusé le statut de réfugiés se soldaient par un échec. Mme Robic avait proposé à son homologue fédéral en mars de surseoir aux ordres d'expulsion émis à l'endroit de ces ressortissants turcs, le Québec s'engageant à leur remettre des certificats d'immigration. La ministre demandait cependant à Ottawa de suspendre en même temps l'expulsion des autres personnes se trouvant dans la même situation ailleurs au Canada, une condition jugée inacceptable par le ministre fédéral. Si Mme Robic admettait en avril ne rien pouvoir pour empêcher les expulsions, elle déclarait que le Québec s'efforceraient de faciliter le retour des personnes expulsées, qui devront effectuer des demandes d'immigration régulières.¹²

D — Le Québec et les États-Unis

1 — LA CONFÉRENCE DES GOUVERNEURS DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET DES PREMIERS MINISTRES DE L'EST DU CANADA

Le Premier ministre du Québec participait à la 16^{ème} Conférence qui réunit chaque année les Gouverneurs des six États de la Nouvelle-Angleterre et les cinq Premiers ministres des provinces de l'Est du Canada. Celle-ci se tenait à la mi-juin à Newport, au Rhode Island.

9. Réal LABERGE, *Le Soleil*, 25 mai 1988, cité par *L'Argus*, 25 mai 1988, p. A3.

10. André FORGUES, *Le Soleil*, 18 juin 1988, p. A14.

11. Michel Van de WALLE, *Le Devoir*, 16 avril 1988, p. B3.

12. André PÉPIN, *La Presse*, 9 avril 1988, cité par *L'Argus*, 11 avril 1988, p. A5; Bernard DESCÔTEAUX et Carole BEAULIEU, *Le Devoir*, 15 avril 1988, p. A3.

Pour la première fois cette année, le Premier ministre de l'Ontario assistait aux travaux de la Conférence, à titre d'observateur. Commerce, énergie et environnement figurent toujours à l'agenda des discussions. Cette fois encore, les participants consacrèrent un déjeuner de travail au libre-échange, au cours duquel ils devaient entendre le négociateur américain du traité, M. Peter Murphy, et l'ambassadeur canadien à Washington, M. Allan Gotlieb. En matière d'énergie, le premier ministre Bourassa se réjouissait de constater l'émergence d'un consensus, en Nouvelle-Angleterre, reconnaissant pour les années à venir une augmentation plus forte que prévue de la demande d'énergie. Quant aux questions d'environnement, elles se retrouveront au centre des travaux de la prochaine conférence qui aura lieu à Québec et qui portera sur le thème des pluies acides. M. Bourassa soulignait d'ailleurs avoir senti une « volonté politique renouvelée et renforcée » des participants à l'endroit de ce dossier qui constitue pour le Québec une « absolue priorité », devant l'ampleur des ravages constatés.¹³

2 – LE PREMIER MINISTRE EN CALIFORNIE

Accompagné de son ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, M. Pierre MacDonald, le Premier ministre québécois effectuait un séjour à Los Angeles du 7 au 10 avril. Il s'y rendait surtout dans le but « de prendre contact avec l'un des endroits au monde le plus développé en ce qui a trait à la haute technologie ». ¹⁴ MM. Bourassa et MacDonald eurent des rencontres avec des gens d'affaires et des représentants de centres de recherche, dans les domaines de l'aérospatial et des biotechnologies entre autres. La délégation québécoise cherchait notamment à préparer le terrain en vue d'établir ce que le ministre MacDonald a appelé un « pont technologique » entre les entreprises québécoises et les centres de haute technologie de la Californie, à l'image de l'association conclue en mars dernier entre le *Massachusetts Institute of Technology* et un consortium québécois.¹⁵ Le *California Technical Institute* intéressait particulièrement les visiteurs québécois de ce point de vue.

Le Premier ministre rencontrait encore des experts de la *Rand Corporation* dans le but de s'informer des développements technologiques dans le domaine de l'énergie. Il déclarait par la suite que ceux-ci lui avaient confirmé que l'hydro-électricité demeurait « l'alternative par excellence en matière d'approvisionnement énergétique ». On lui aurait affirmé d'une part que la fusion nucléaire ne pourrait se compter parmi les choix avant quelques décennies et d'autre part que les coûts reliés à l'exploitation de centrales nucléaires augmenteraient avec la prise en considération des coûts de fermeture et de gestion des déchets radioactifs.¹⁶ M. Bourassa eut encore un entretien avec l'économiste Arthur B. Laffer, qui l'incitait à réduire davantage les impôts des contribuables québécois,¹⁷ et avec le maire de Los Angeles, M. Tom Bradley, pour tenter de convaincre la ville d'équiper son métro de wagons fabriqués par la firme Bombardier.¹⁸

3 – L'ENVIRONNEMENT

Le Québec et l'État de New York renouvelaient en avril une entente sur les pluies acides conclue en 1982. Le Commissaire à l'Environnement de New York, M. Thomas C. Jorling, était de passage à Québec pour signer l'entente avec le ministre québécois de l'Environnement.

13. André FORGUES, *Le Soleil*, 14 juin 1988, p. A4 et 16 juin 1988, cité par *L'Argus*, 16 juin 1988, pp. A1 et A2; Denis LESSARD, *La Presse*, 16 juin 1988, cité par *L'Argus*, 16 juin 1988, p. A2.

14. Suzanne DANSEREAU, *Le Devoir*, 5 avril 1988, p. 2.

15. *Le Journal de Québec*, 10 avril 1988, cité par *L'Argus*, 11 avril 1988, p. B4.

16. *Le Devoir*, 18 avril 1988, p. 2; Normand GIRARD, *Le Journal de Québec*, 9 avril 1988, cité par *L'Argus*, 11 avril 1988, p. B1.

17. Suzanne DANSEREAU, *Le Devoir*, 11 avril 1988, p. 2.

18. Gilbert BRUNET, *La Presse*, 8 avril 1988, cité par *L'Argus*, 8 avril 1988, p. A4.

ment, M. Clifford Lincoln. Les deux hommes se sont entendus pour tenter de rallier d'autres États et provinces en vue de faire pression sur le Congrès dans ce dossier.¹⁹ Le Maine collabore également avec le Québec dans la lutte contre les pluies acides et M. Lincoln rencontra à ce sujet le Commissaire à l'Environnement de cet État, M. Dean C. Marriott, à la fin mai et visitait un centre d'analyses du dépérissement des arbres aux environs de Bangor. Dans le cadre de la semaine des précipitations acides, M. Marriott se rendait le lendemain, 1^{er} juin, au Québec pour des rencontres ministérielles consacrées également au problème des pluies acides.²⁰ Quelques jours plus tard, le ministre Lincoln qualifiait de « déblocage le plus important depuis 10 ans » dans le domaine de la lutte contre les précipitations acides une entente intervenue entre les gouverneurs des États de New York et de l'Ohio pour suggérer au Congrès un projet de loi prévoyant la réduction de 10 millions de tonnes par année des émissions acides aux États-Unis. Le ministre espère que ce geste entraînera des résultats positifs dès cette année ou au plus tard l'année prochaine.²¹ Les positions des candidats à la présidence, particulièrement de M. Dukakis, sur les pluies acides, contribuaient également, au printemps, à raviver l'optimisme du ministre québécois à l'endroit de l'éventuelle adoption de mesures concrètes par les Américains.²²

4 – LES EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. John Ciaccia, annonçait le 27 avril la conclusion de deux nouvelles ententes d'exportation d'électricité vers les États-Unis. L'Hydro-Québec fournira ainsi 82 mégawatts à la *Boston Edison* et 26 mégawatts à *Montaup Electric*, une composante du *New England Power Pool* (NEPOOL).²³

E — Le Québec et l'Europe occidentale

Le ministre des Relations internationales, M. Gil Rémillard, se rendait à Londres au début mai. Le programme annoncé avant son départ comprenait des rencontres avec des membres du gouvernement britannique dont une rencontre avec le secrétaire au Commonwealth et une conférence présentée devant le *Royal Institute of International Affairs*. Il devait également avoir une rencontre de travail avec les délégués du Québec en poste en Europe. Quelques jours avant son départ, M. Rémillard déclarait en entrevue que le Québec, qui doit diversifier ses marchés, devait s'efforcer d'établir des « têtes de pont économiques » dans les pays de la CEE avant l'instauration du marché unique européen, qui entraînera une poussée protectionniste.²⁴

Au cours de sa venue au Canada pour le sommet économique de Toronto, le chancelier ouest-allemand, M. Helmut Kohl, effectuait une visite officielle de quelques heures à Québec. Il était reçu par le premier ministre Robert Bourassa à un déjeuner au cours duquel les deux hommes ont souhaité l'accroissement des échanges Québec-RFA, particulièrement avec l'avènement d'un marché unique européen en 1992 et d'un marché nord-américain avec l'accord de libre-échange canado-américain. M. Bourassa mentionnait à la suite de ses entretiens avec M. Kohl qu'il avait été question de problèmes communs au Québec et à l'Allemagne de l'Ouest comme les pluies acides, la pollution des fleuves, la baisse de la

19. Louis-Gilles FRANCOEUR, *Le Devoir*, 27 avril 1988, pp. 1 et 12; Raymond GAGNÉ, *Le Soleil*, 27 avril 1988, cité par *L'Argus*, 27 avril 1988, p. A9.

20. André PÉPIN, *La Presse*, 1^{er} juin 1988, cité par *L'Argus*, 1^{er} juin 1988, p. A5.

21. Louis-Gilles FRANCOEUR, *Le Devoir*, 7 juin 1988, p. 3.

22. Normand GIRARD, *Le Journal de Québec*, 2 juin 1988, cité par *L'Argus*, 2 juin 1988, p. B1.

23. *Le Devoir*, 28 avril 1988, p. 7.

24. Bernard DESCÔTEAUX, *Le Devoir*, 2 mai 1988, pp. 1 et 10.

natalité et le chômage chez les jeunes. Le Premier ministre souhaitait encore avoir réussi à convaincre le chancelier d'investir au Québec, plutôt qu'aux États-Unis, pour accéder au marché américain dans le contexte d'un libre-échange. S'il s'agissait de la première visite officielle au Québec d'un chancelier ouest-allemand, M. Kohl lui-même était déjà venu au Québec en 1971 lorsqu'il était ministre-président du Land de Rhénanie-Palatinat.²⁵

F — Le Québec et l'Asie

Une délégation chinoise dirigée par le vice-premier ministre, M. Tian Jiyun, effectuait un séjour au Québec en mai. Le vice-premier ministre se rendait à la Baie de James pour y visiter les installations hydro-électriques et rencontrait par la suite à Montréal le Premier ministre du Québec.²⁶ À la fin du mois, c'était au tour d'une délégation québécoise dirigée par le ministre du Commerce extérieur, M. Pierre MacDonald, de se rendre en Chine, puis à Hong-Kong et en Thaïlande. Les principaux dossiers qui font actuellement l'objet des discussions entre Québécois et Chinois sont ceux des projets hydro-électriques des Trois-Gorges et de Gehe Yan, des métros de Pékin et de Shanghai, ainsi que des projets en foresterie et l'échange d'étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycles universitaires.²⁷

G — Chronologie thématique*

Message du Premier ministre à M. Mitterrand à l'occasion de sa réélection

9 mai :

Le premier ministre Bourassa envoie un message de félicitations à M. François Mitterrand, réélu à la présidence de la France. Il y mentionne l'intérêt démontré par le président envers « le développement continu et harmonieux des relations directes et privilégiées entre le Québec et la France », et souligne l'intention du Québec d'approfondir les échanges économiques avec la France dans le double contexte de la création du marché unique européen et du traité de libre-échange canado-américain.

La loi sur le cinéma

11 mai :

La ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, annonce que son gouvernement suspend pour une période de cinq mois l'application de l'article 83 de la loi 59 sur le cinéma, adoptée en décembre dernier et qui avait remplacé la loi 109. Cet article empêche la distribution de plus d'une copie d'un film en langue étrangère jusqu'à ce que la version française soit disponible, ce qui doit être fait dans un délai de soixante jours.

La reine des Pays-Bas à Québec

11 et 12 mai :

Au cours d'un séjour au Canada, la reine Béatrix effectue une visite officielle à Québec. Le passage de la souveraine soulève, dans les média québécois, une controverse

25. Andrée ROY, *Le Soleil*, 19 juin 1988, cité par *L'Argus*, 20 juin 1988, pp. A11 et A12.

26. Réal LABERGE, *Le Soleil*, 25 mai 1988, cité par *L'Argus*, 25 mai 1988, p. A4; *La Presse*, 21 mai 1988, cité par *L'Argus*, 24 mai 1988, p. A13.

27. *La Presse*, 30 mai 1988, cité par *L'Argus*, 30 mai 1988, pp. A16 et A17; Normand GIRARD, *Le Journal de Québec*, 25 mai 1988, cité par *L'Argus*, 25 mai 1988, pp. B1 et B2.

* Cette chronologie n'est pas exhaustive. Elle mentionne essentiellement des événements non rapportés dans les rubriques précédentes.

provoquée par une référence au rapport Durham que la reine a mentionné dans son discours au Parlement canadien le 10. Cette référence suscite le boycottage des cérémonies d'accueil par l'Opposition.

La ministre de la Santé en Suède

8 juin:

Le Journal de Québec rapporte que Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux, assistera à la troisième Conférence mondiale sur le SIDA débutant le 12 juin à Stockholm.

Nouveaux délégués du Québec à l'étranger

18 juin:

On apprend les nominations de M. Émile Genest à la tête de la délégation du Québec à Los Angeles, de M. Gilles Loïselle à la direction de celle de Chicago et de M. Donat Taddeo comme délégué du Québec en Italie.

Ententes de sécurité sociale avec la Jamaïque et la Dominique

21 juin:

Le ministre québécois du Revenu et le haut-commissaire de la Jamaïque au Canada signent à Québec une entente de sécurité sociale entre leurs gouvernements. Cette entente de réciprocité évitant la double contribution aux régimes de sécurité sociale devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1989. Une entente semblable, paraphée avec la Dominique le 16 mai, devrait être signée sous peu.